



Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du Mercredi 23 novembre 2022

Depuis le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Ce document faisait en pratique doublon avec le procès-verbal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022, s'applique tant dans l'obligation de tenue que dans l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

- Délibération n°1 : Election du Maire

Monsieur Alain BRUNEEL a obtenu 15 voix du Conseil Municipal, Delphine ZAGACKI 4 voix. Monsieur Alain BRUNEEL a été élu Maire de Lewarde.

- Délibération n°2 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Le nombre d'Adjoint a été fixé à 5.

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour / Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 2 voix pour / Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : Les 2 élus n'ont pas pris part au vote.

Délibération adoptée

- Délibération n°3 : Election des Adjoints au Maire

Le conseil municipal, par 15 voix, a élu Monsieur André LEGER, Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Madame Nina LAHSSEN et Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoints au Maire.

- Délibération n°4 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour / Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 2 voix pour / Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

Délibération adoptée

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 28/11/2022

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

